

3 AXES

Société par actions simplifiée

Au capital de 225.000 €

Siège social : 199, rue de la Bougrière – 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
379604135 RCS NANTES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **DU 20 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois,
Le vingt juin,
A seize heures,

Le soussigné :

Monsieur Olivier GRANDIN, agissant en qualité de représentant légal en qualité de Président de la société « COMPALLIANS », SAS au capital de 10 000 € dont le siège est situé 199 rue de la Bougrière, Zac de la Madeleine, 44980 SAINT LUCE SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 899 624 639, associée unique et président de la société 3 AXES,

Expose et décide ce qui suit :

1/. Il indique qu'en sa qualité de Président, il a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ont été adressés à l'associée unique :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023
- le rapport de gestion du Président
- le rapport sur les conventions réglementées
- un exemplaire des statuts de la société
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du nouveau C.C., et décision à cet égard,

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social dans les délais légaux.

2/. Il précise l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion établi par l'associée unique,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Affectation du résultat,
- Distributions de dividendes,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à cet égard,

3/. Il prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se soldent par un bénéfice de 128 513,87 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 128 513,87 € de la façon suivante :

➤ distribution de dividendes	128 513,87 €
------------------------------	--------------

L'associée unique décide également de prélever la somme de 146 486,13 € du poste « Report à nouveau » afin de porter le montant de la distribution à 275 000 €.

Le poste report à nouveau passera ainsi de 1 215 261.23 € à 1 068 775.10 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que sur les trois précédents exercices, il a été distribué :

Exercice clos le 31 mars 2022	106 190,17 €
Exercice clos le 31 mars 2021	0,00 €
Exercice clos le 31 mars 2020	13 092,80 €

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2023.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME DECISION

Statuant sur le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, qui lui a été présenté, l'associé unique approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associée unique déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

L'associée unique

La société COMPALLIANS représentée par Mr GRANDIN



3 AXES

Société par actions simplifiée
au capital de 225.000 €
Siège social : 199, rue de la Bougrière – 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
379604135 RCS NANTES

RESOLUTION D'AFFECTATION **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 20 JUIN 2023**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 128 513,87 € de la façon suivante :

➤ en distribution de dividendes 128 513,87 €

L'associée unique décide également de prélever la somme de 146 486,13 € du poste « Report à nouveau » afin de porter le montant de la distribution à 275 000 €.

Le poste report à nouveau passera ainsi de 1 215 261.23 € à 1 068 775.10 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que sur les trois précédents exercices, il a été distribué :

Exercice clos le 31 mars 2022	106 190,17 €
Exercice clos le 31 mars 2021	0,00 €
Exercice clos le 31 mars 2020	13 092,80 €

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2023.

Cette résolution est adoptée.

Désignation de l'entreprise :SAS 3 AXES										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12														
Adresse de l'entreprise 199 rue de la bougriere 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE										Durée de l'exercice précédent* 12														
Numéro SIRET* 37960413500036										Néant ☐ *														
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA																								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC								
		Frais de développement *								CX						CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	36 900					AG	34 548							
		Fonds commercial (1)								AH	18 293					AI	18 293							
		Autres immobilisations incorporelles								AJ						AK								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL						AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO								
		Constructions								AP	247 404					AQ	244 979							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	439 978					AS	390 509							
		Autres immobilisations corporelles								AT	188 258					AU	152 140							
		Immobilisations en cours								AV						AW								
		Avances et acomptes								AX						AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT								
		Autres participations								CU	100					CV	100							
		Créances rattachées à des participations								BB	127 640					BC	127 640							
		Autres titres immobilisés								BD						BE								
		Prêts								BF						BG								
		Autres immobilisations financières*								BH	8 429					BI	8 429							
	TOTAL (II)										BJ	1 067 005					BK	822 176						
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL	277 076					BM	277 076						
En cours de production de biens								BN						BO										
En cours de production de services								BP						BQ										
Produits intermédiaires et finis								BR	138 037					BS	138 037									
Marchandises								BT	21 442					BU	21 442									
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW								
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	708 106					BY	708 106							
		Autres créances (3)								BZ	17 447					CA	17 447							
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC								
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD	300 000					CE	300 000							
		Disponibilités								CF	441 545					CG	441 545							
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*								CH	13 661					CI	13 661							
	TOTAL (III)								CJ	1 917 316					CK	1 917 316								
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM															
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	2 984 321					1A	822 176						
Renvois : (1) Dont droit au bail :															(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					(3) Part à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :					Créances :									

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3 AXES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 225 000)			DA	225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	22 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	1 215 261
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	128 513
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	62 728
	TOTAL (I)			DL	1 654 003
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	479
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	345 636
	Dettes fiscales et sociales			DY	161 502
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	524
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	508 141	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 162 144	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	508 141
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	479	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 AXES

Société par actions simplifiée
au capital de 225.000 €
Siège social : 199, rue de la Bougrière – 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
379604135 RCS NANTES

PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2023

L'associée unique propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 128 513,87 € de la façon suivante :

➤ en distribution de dividendes 128 513,87 €

L'associée unique propose également de prélever la somme de 146 486,13 € du poste « Report à nouveau » afin de porter le montant de la distribution à 275 000 €.

Le poste report à nouveau passerait ainsi de 1 215 261.23 € à 1 068 775.10 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que sur les trois précédents exercices, il a été distribué :

Exercice clos le 31 mars 2022	106 190,17 €
Exercice clos le 31 mars 2021	0,00 €
Exercice clos le 31 mars 2020	13 092,80 €

Ces dividendes seraient mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2023.

